



NATIONS UNIES

CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE

S/7240
8 avril 1966

ORIGINAL : FRANCAIS

LETTRE EN DATE DU 8 AVRIL 1966 ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL
PAR LE PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir trouver ci-joint le texte de la conversation téléphonique que j'ai eue avec Monsieur le Sous-Secrétaire, chargé des affaires politiques spéciales, dans la soirée du 7 avril 1966.

Je vous prie de bien vouloir faire circuler ladite note comme document officiel.

Veillez agréer, etc.

Le Président du Conseil de sécurité,

(Signé) Moussa Léo KEITA

Le Président du Conseil de sécurité a pris connaissance, non sans un certain étonnement, du message que lui a transmis le Secrétaire général au nom de certaines délégations membres du Conseil.

Il s'agit là d'une procédure sans précédent dans les annales du Conseil de sécurité. En effet, il a toujours été dans les prérogatives du Président de convoquer une réunion du Conseil de sécurité à la demande d'un Etat membre et après des consultations avec tous les membres, pour arriver à fixer une date et une heure qui agréent à tous.

Le Président du Conseil de sécurité a donc suivi la procédure d'usage en engageant des consultations avec les membres du Conseil de sécurité. A l'heure actuelle, ces consultations se poursuivent. Par conséquent, le Président du Conseil de sécurité n'est pas encore en mesure d'annoncer la date et l'heure de la réunion du Conseil de sécurité.

Il espère pouvoir terminer ces consultations dans le courant de la journée de vendredi et de ce fait annoncer une heure et une date pour la convocation du Conseil de sécurité.
